

PAPIERS DONT NOUS AVONS BESOIN POUR ENREGISTRER VOTRE ADHÉ- SION

- ♦ Le passeport et/ou le carnet de santé de votre chien avec :

OBLIGATOIRE :

1. vaccin antirabique (**page 4 du passeport ou page 8 pour les passeports après le 1 janvier 2015**)
2. vaccin contre la toux de chenil (**page 20 du passeport ou page 24 pour les passeports après le 1 janvier 2015**)
3. **Une photocopie de la carte d'identification de votre chien**
4. Si votre chien est LOF, une photocopie du LOF (Pédigrée) ou du certificat de naissance

- ♦ Une photocopie de votre Assurance Responsabilité Civile

En plus pour les chiens 2ème catégorie :

1. Une photocopie de la Déclaration en mairie
2. Une photocopie de l'attestation d'Assurance Spéciale chiens de 2ème catégorie
3. Une attestation vétérinaire d'évaluation de votre chien
4. Une attestation de votre formation par une personne agréée par la Préfecture